COMPÉTENCES DE BASE — MISSION 16 (ANTICIPATION VOLONTAIRE)

Protocole de repérage et de remédiation — illettrisme et illectronisme

MISE À JOUR : OCTOBRE 2026

Le circuit complet, connu de tous. En France, 3,7 millions d'adultes sont en forte difficulté avec la lecture, l'écriture ou le calcul, dont 1,5 million en situation d'illettrisme — et la moitié d'entre eux sont en emploi (ANLCI, enquête 2022-2023). L'illectronisme (usages numériques), que cette enquête ne mesure pas, s'y ajoute. Ce protocole fixe comment l'école repère, accompagne et suit chaque situation. Pilotage : Soraia Zerrouk, responsable admissions · s.zerrouk@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51.

1. SENSIBILISATION DES ÉQUIPES

Chaque formateur est sensibilisé aux signes de repérage : évitement des situations d'écrit, oral à l'aise mais productions écrites vides ou recopiées, lenteur inhabituelle sur les consignes écrites, difficultés récurrentes sur les outils numériques courants (messagerie, tableur, formulaires en ligne), stratégies de contournement (oubli de lunettes, délégation systématique). Un signe n'est pas un diagnostic — c'est une raison d'ouvrir le dialogue.

2. REPÉRAGE AU POSITIONNEMENT D'ENTRÉE

Le positionnement de tout entrant (mission 12) intègre une attention aux compétences de base — lecture, écriture, calcul, numérique. L'école s'appuie sur les outils publics de l'ANLCI, dont l'outil de positionnement **EVA**, conçu pour les 16-25 ans. Objectif : repérer tôt, sans stigmatiser.

3. SIGNALEMENT — LA FICHE DE REPÉRAGE

Tout formateur ou collaborateur qui observe une difficulté persistante la consigne sur la **fiche de repérage** et la remet à la responsable admissions. L'étudiant·e peut aussi se signaler lui-même — fiche SOS (mission 6), permanences, ou directement auprès d'un formateur. Chaque fiche est traitée en confidentialité.

4. ENTRETIEN CONFIDENTIEL

La responsable admissions reçoit l'étudiant·e : point sur les difficultés, leurs contextes (école, entreprise, quotidien), ce qui a déjà été tenté. L'entretien distingue difficulté de compétences de base, trouble de l'apprentissage (orientation vers la référente handicap le cas échéant — mission 1) et difficulté sociale (mission 6).

5. PLAN DE REMÉDIATION INDIVIDUALISÉ

Chaque situation confirmée ouvre un **plan de remédiation individualisé** : objectifs concrets et atteignables, adaptation pédagogique en cours (consignes reformulées, supports adaptés), ressources dédiées (ateliers internes, ressources ANLCI, dispositifs des partenaires du territoire), points d'étape planifiés. Le plan est suivi jusqu'à l'issue, avec l'accord de l'étudiant·e.

6. ARTICULATION ET SUIVI

Le plan s'articule avec la prévention du décrochage (mission 13 — une difficulté de compétences de base non traitée est un facteur d'abandon) et l'accompagnement social (mission 6). Bilan en fin de parcours : progrès constatés, suites proposées (poursuite de la remédiation, dispositifs externes, VAE des acquis).

NB : ce protocole relève de l'anticipation volontaire du plan qualité de l'école (24 juillet 2025) — la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ne figure pas encore aux missions légales des CFA (art. L6231-2 du Code du travail). Références : ANLCI (anlci.gouv.fr), outil EVA, ressources Carif-Oref.

EPINAY MANAGEMENT SCHOOL
SAS au capital de 10 000 € · 36 avenue Salvador Allende — 93800 Épinay-sur-Seine · 951 023 183 R.C.S. Bobigny · NDA n° 11 93 12183 93 — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
contact@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 · ems-epinay.com